

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le treizième (13^e) jour de janvier 2014 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 165, avenue centrale nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5

Absence motivée :

Monsieur J. -Denis Picard, conseiller	siège # 6
---------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Gamache.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

Mot de bienvenue pour l'année 2014

Lecture de l'ordre du jour par la directrice générale

ORDRE DU JOUR

Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption des procès-verbaux	Décisions
	• Session ordinaire du 2 décembre 2013	
	• Session extraordinaire du 17 décembre 2013	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière en date du 31 décembre 2013	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Code d'éthique révisé	Information
2.3	Formation des nouveaux élus	Décision
2.4	Projet de règlement – Traitement des élus	Décision
2.5	Contrat concernant les matières résiduelles	Décision
2.6	Contrat concernant le site d'enfouissement	Décision

3- Aqueduc et égout

3.1	Plan intervention – conduites d'eau potable	Décision
3.2	Certificat d'analyse – eau potable	Information

4- Sécurité publique

5- Voirie

5.1 Amélioration du réseau routier(Subvention) Décision

6- Urbanisme et environnement

7- Loisirs et culture

8- Affaires diverses

8.1 Dépôt d'une pétition annoncée (eau) Information

9- Liste de la correspondance

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par la directrice générale.

Il est proposé par Madame Sylvie Veilleux,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que
présenté.

2014-01-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Adoption des procès-verbaux

• Session ordinaire du 2 décembre 2013

Il est proposé par Monsieur Richard Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session
ordinaire du 2 décembre 2013 tel que présenté par la directrice générale.

2014-01-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

• Session extraordinaire du 17 décembre 2013

Il est proposé par Madame Julie Marcotte,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session
extraordinaire du 17 décembre 2013 tel que présenté par la directrice générale.

2014-01-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

Liste des comptes à payer en date du 13 janvier 2014

1	INFOTECH	834.13
9	BILO-FORGE INC.	846.80
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	1 013.85
17	M.R.C. DU GRANIT	682.00
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	290.89
21	J.N. DENIS INC.	756.89
31	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2 316.53
34	MEGABURO	1 522.13
37	ROULEAU & FRERES SPORTS INC.	20.70
50	ALAIN LAVIOLETTE	650.00
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00
55	BENOIT BOISVERT	1 231.96
61	CMP MAYER INC.	1 115.26
120	CARRA	1 225.63
214	GARAGE OSCAR BROCHU INC.	104.38
258	JOCELYN ROY ELECTRIQUE 2010 INC.	93.41
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	24.83
321	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES	92.44
389	LES SERVICES HYDRAULIQUES	375.20
479	PETROLES FRONTENAC INC	12 009.16
485	MANON GOULET	97.03
489	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	247.80
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	355.57
542	MUNICIPALITE DE WEEDON	583.20
549	COMBEQ	333.43
572	FONDACTION	2 002.56
576	MECANO PRO-DIESEL INC.	15.68
654	NAPA DISRAELI (0609)	831.36
682	FERME R.G. CHAMPOUX S.E.N.C.	252.95
691	SINTO INC	86.23
719	THETFORD ARMATURE INC.	96.28
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	81.00
785	LAROCHELLE EQUIPEMENT INC	946.24
832	PECTEAU FORD INC.	810.29
850	QUÉBEC MUNICIPAL	316.18
889	PROPANE GRG INC.	941.43
892	ATELIER R.N. senc.	270.01
1046	SOCIETE MUTUELLE DE PRÉVENTION INC	657.69
1052	LE PRO DU CB inc.	1 437.13
1066	ALSCO CORP.	234.85
1077	BATTERIES EXPERT DISRAELI	129.84
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	3 500.90
1119	LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR	66.15
1120	ANDRÉ GAMACHE	194.12
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	137.97
1171	PNEUS ROBERT BERNARD MEGANTIC	132.51
1178	SNC-LAVALIN	6 333.41
1195	LA COOP DES BOIS-FRANCS	57.31
1198	ESSOR ASSURANCES	34 820.87
1213	MATERIAUX NOMELBRO INC.	647.52
1222	SERGE GÉLINAS INFORMATIQUE GPL	150.00
1263	SECURITRIM (2002) INC	569.13
1264	L'ARSENAL	339.46
1265	DISTRIBUTIONS PAYEUR INC.	1 724.62

TOTAL

84 630.91

Il est proposé par Monsieur Daniel Poirier,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2014-01-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière en date du 31 décembre 2013

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 31 décembre 2013.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts

Richard Picard

La municipalité a reçu une missive de l'organisme Eau Secours concernant les compteurs d'eau. Une réponse leur sera acheminée ainsi qu'une invitation à une rencontre avec le conseil le 22 janvier 2014. Celle-ci fait suite à la demande du Comité de Bienveillance de Stratford.

Relations de travail

André Gamache

Au retour du congé des Fêtes, la poursuite des négociations de la convention collective est à l'ordre du jour. Une rencontre est prévue le 12 février 2014 afin de régler ce dossier à la satisfaction des 2 parties.

Développement économique (OrganisAction)

Julie Marcotte

Il est prévu que le conseil rencontre le Comité OrganisAction le 22 janvier 2014. Le comité doit se rencontrer le 28 janvier 2014.

Voirie, Équipements & Transports

Simon Baillargeon

- Déneigement des trottoirs : la municipalité a dû reprendre le contrat. Elle a donc décidé de louer un tracteur sur une période de 3 mois. Dossier à suivre...
- Travaux à venir dans le Rang Elgin, Des Érables, Chemin Aylmer et Chemin Lapierre.
- Une tournée de tous les chemins, en toutes saisons, sera effectuée par les élus responsables du dossier. De plus, ceux-ci visiteront d'autres municipalités.

Information & Communications

Sylvie Veilleux

- Achat d'une caméra afin d'agrémenter notre site internet.
- Madame Veilleux invite la population à consulter régulièrement notre site internet qui sera mis à jour à tous les vendredis. De plus, les gens sont invités à nous faire part de toutes nouvelles ou commentaires afin de le rendre plus dynamique.

Finances & Budget

Daniel Poirier

Monsieur Daniel Poirier désire remercier Monsieur Daniel Couture pour l'excellent travail effectué par les années passées. Il remercie également Madame Manon Goulet de son support.

Pour le budget 2014, ce fut un travail rigoureux de la part des élu(e)s en examinant chaque poste budgétaire.

Une vérification de ces postes sera effectuée en continu.

Ces dernières années, un surplus accumulé d'environ 300 000 \$ a été dégagé : ce qui met la municipalité en bonne position et reflète une bonne gestion.

Urbanisme & Domaine Aylmer

Simon Baillargeon

Messieurs Baillargeon et Gamache ont assisté à une soirée de formation à Frontenac.

Les élus travaillent sur un projet dans le but d'améliorer la visibilité chez nous. Par exemple : Enseignes invitantes, bancs, nouvelles signalisations, etc.

Environnement

Daniel Poirier

Cueillette des matières résiduelles : le travail effectué par Monsieur J.-Denis Picard auprès de TORA inc. a permis de dégager une économie nette de 5 500 \$ pour l'année 2014 dans ce dossier; Ce fournisseur étant le seul qui a soumissionné.

Bâtiments

André Gamache

Centre communautaire : des rénovations sont à venir... Cependant, le conseil désire analyser le dossier en profondeur dans le but de trouver des moyens de réduire à long terme notre consommation d'énergie.

Loisirs, Culture & Bibliothèque

Richard Picard

➤ Loisirs :

Monsieur Richard Picard et Madame Sylvie Veilleux ont assisté à une rencontre publique des loisirs. Des activités s'en dégagent :

- 1) Le sentier pour la randonnée en raquettes est ouvert.
- 2) Une entente de location du gymnase sera signée afin de permettre des activités telles que badminton, Zumba, etc. L'annonce va paraître dans le Stratford-Info.
- 3) La fête annuelle du Comité des Loisirs sera le 25 janvier 2014 : Randonnée de raquette aux flambeaux.
- 4) Concernant les demandes de parents qui désirent obtenir une compensation versus les surcharges qu'ils doivent défrayer en rapport avec des activités pratiquées à Disraeli, le conseil va élaborer une politique la plus équitable possible tout en respectant les contraintes budgétaires.

➤ Bibliothèque :

- 1) Les heures d'ouverture le samedi se prolongent après décembre.
- 2) Rencontre du Comité de Bibliothèque est prévue à la fin janvier.
- 3) Une approche est amorcée avec l'école pour que les jeunes puissent participer aux activités de la bibliothèque pendant les heures de cours.
- 4) Une signalisation adéquate permettrait d'annoncer les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Deuxième participation à une rencontre. Monsieur Poirier précise que ce comité est très actif; que ces membres mettent beaucoup d'énergie dans le but d'implanter la téléphonie.

Un travail énorme est effectué afin d'établir des grilles tarifaires concurrentielles compte tenu de la compétition féroce dans ce domaine.

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Monsieur André Gamache, Monsieur Simon Baillargeon, Madame Sylvie Veilleux, Monsieur Richard Picard, Monsieur Daniel Poirier, Madame Julie Marcotte et Monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par Monsieur Daniel Poirier,
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2014-01-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Code d'éthique révisé

Monsieur André Gamache donne un avis de motion qu'il sera adopté à une prochaine séance du Conseil un règlement no 1104 sur le code d'éthique révisé. Le règlement 1065 sera remplacé par ce dernier. Comme il est mentionné, ce projet de règlement statue sur des valeurs d'intégrité, d'honnêteté et de prudence que doivent respecter les élus.

2.3 Formation des nouveaux élus

Considérant l'obligation pour les nouveaux élus de suivre la formation sur le code d'éthique de la Municipalité de Stratford;

Il est proposé par Madame Sylvie Veilleux
Et résolu;

De défrayer le coût de formation pour les 5 nouveaux élus au montant de 1 235.98\$ taxes comprises.

2014-01-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Projet de règlement – Traitement des élus

L'avis de motion ainsi que l'avis public ont été effectués respectivement le 11 novembre et 13 décembre 2013.

Les élus ont pris connaissance du contenu.

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

RÈGLEMENT NO 1101

Règlement numéro 1101 abrogeant les Règlements sur le traitement des élus municipaux numéro 1056, tel que modifié par le Règlement numéro 1068, tel que modifié par le Règlement 1096

Attendu qu'est en vigueur pour la Municipalité le Règlement numéro 1056, intitulé « *Règlement sur le traitement des élus municipaux* » et que ce règlement a été modifié par les Règlements numéro 1068 et 1096, sur le traitement des élus;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Daniel Poirier qui, en même temps, a présenté le projet de règlement n^o 1101 à la séance du conseil du 11 novembre 2013;

Attendu que la publication de l'avis précédant l'adoption du projet de règlement a été effectuée en date du 13 décembre 2013.

Attendu que pour l'année 2014, les rémunérations de base et additionnelle sont les suivantes :

Rémunération de base

Maire : 6 586,76 \$/année

Conseillers(ères) : 2 195,59 \$/année

Rémunération additionnelle

Maire suppléant : 548,89 \$/année

Rémunération additionnelle aux membres de comités

a) Pour chaque comité dont il occupe le poste de président, un membre du conseil reçoit une rémunération additionnelle annuelle telle que prévue ci-bas;

b) Pour chaque comité où il occupe un autre poste que celui de président, un membre du conseil reçoit une rémunération additionnelle annuelle telle que prévue ci-bas;

Les comités dont un membre du conseil est membre et pour lesquels ce dernier a droit à une rémunération additionnelle sont les suivants :

COMITÉS	PRÉSIDENT	AUTRES
Le comité de sécurité publique	200 \$	100 \$
Le comité de voirie, équipements et transports	800 \$	500 \$
Le comité de loisirs, culture et bibliothèque	400 \$	400 \$
Le comité de relations de travail	850 \$	850 \$
Le comité des finances et du budget	800 \$	200 \$
Le comité des bâtiments	500 \$	200 \$
Le comité d'aqueduc et égouts	650 \$	350 \$
Le comité du développement économique	350 \$	150 \$
Le comité sur l'environnement	400 \$	200 \$
Le comité d'information et des communications	600 \$	200 \$
Le comité Internet Haute Vitesse	300 \$	100 \$
Le comité d'urbanisme et Domaine Aylmer	400 \$	250 \$

c) *Pour chaque réunion du comité d'orientation, un membre du conseil a droit, s'il est présent, à une rémunération additionnelle de 35,00 \$ pour une demi-journée ou 70,00 \$ pour une journée complète.*

Attendu que le Règlement numéro 1101 prévoit aussi une clause d'indexation selon ce qui suit :

Clause d'indexation

Les rémunérations auxquelles un élu municipal a droit pour un exercice financier, ci-après désigné « exercice visé », sont indexées à la hausse à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement, sauf en ce qui concerne les rémunérations additionnelles aux membres des comités prévus ci-haut.

L'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada a subi une hausse de 23,60 \$ au cours des années 2000 à 2009 soit 2,36 \$ par année en moyenne.

Conséquemment, l'indexation de la rémunération des élus sera de 2,36 % par année pour les trois prochaines années.

Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-1-001) prévoit que s'ajoute à la rémunération de base et aux rémunérations additionnelles auxquelles un élu a droit, une allocation de dépenses d'un montant égal à cinquante pour cent (50 %) de ces rémunérations;

Attendu que le Règlement 1101 prévoit aussi que soit versée au maire, le cas échéant, une allocation de transition selon ce qui suit :

Allocation de transition

La Municipalité verse une allocation de transition à toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le montant de l'allocation est égal au produit obtenu lorsqu'on multiplie par le nombre d'années complètes pendant lesquelles la personne a occupé le poste de maire, le montant de sa rémunération trimestrielle à la date de la fin de son mandat; le montant de l'allocation est accru de la fraction de la rémunération trimestrielle qui est proportionnelle à la fraction d'année pendant laquelle la personne a occupé son poste de maire. Le montant de l'allocation ne peut excéder quatre (4) fois celui de la rémunération trimestrielle de la personne à la date de la fin de son mandat.

La rémunération comprend, aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition, la rémunération que verse au membre un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supra municipal.

Attendu que par l'article 6 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T1-001) il y a lieu de prévoir par le présent règlement que lorsque la durée du remplacement du maire par son suppléant atteint un nombre de jours que le conseil précise par règlement, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire;

Attendu qu'il y a lieu à ce que le présent règlement ait effet à compter du 1^{er} janvier 2014;

Attendu qu'un projet de règlement comportant les mentions prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T11-001) est présenté lors de la séance du conseil du 11 novembre 2013 par le conseiller Daniel Poirier qui, en même temps, a donné l'avis de motion relatif au présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2. TITRE

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement numéro 1101 sur le traitement des élus municipaux* »;

ARTICLE 3.

Le présent règlement annule et abroge tout autre règlement déjà adopté par ce conseil concernant le traitement des élus ;

ARTICLE 4. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DU MAIRE SUPPLÉANT EN CAS DE REMPLACEMENT DU MAIRE

ARTICLE 4A) RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE EN CAS DE REMPLACEMENT DU MAIRE

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de 14 jours consécutifs, la Municipalité verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de la quinzième journée de remplacement, et ce, jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération que le maire a le droit de recevoir durant la période de remplacement; ainsi, cette rémunération additionnelle est égale à la différence entre la rémunération de base et les rémunérations additionnelles auxquelles le maire a droit durant la période en cause et les sommes que le maire suppléant reçoit par ailleurs durant la même période.

ARTICLE 5. ALLOCATION DE DÉPENSES

La Municipalité verse à chaque élu municipal une allocation de dépenses d'un montant égal à cinquante pour cent (50 %) du montant des rémunérations auxquelles un élu a droit.

ARTICLE 6. PRISE D'EFFET

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par Monsieur Daniel Poirier
Et résolu;

D'adopter le Règlement numéro 1101 abrogeant les Règlements sur le traitement des élus municipaux numéro 1056, tel que modifié par le Règlement numéro 1068, tel que modifié par le Règlement 1096

2014-01-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

André Gamache
Maire

Manon Goulet
Directrice générale

2.5 Contrat concernant les matières résiduelles

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation à 2 fournisseurs concernant le renouvellement de son contrat pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2014;

Considérant la réception d'une seule soumission de TORA inc., propriété de Monsieur Garon;

Considérant qu'après entente avec Monsieur Garon, celui-ci a révisé son prix à la baisse pour un montant de 9 000 \$ avant taxes;

Considérant que la municipalité est satisfaite de cette entente et qu'elle a toujours bénéficié d'un très bon service;

Il est proposé par Monsieur Daniel Poirier
Et résolu;

D'accepter l'offre de TORA inc. au montant de 77 119.48 \$ taxes comprises. Le service comprend 36 cueillettes/an en plus de 2 cueillettes d'encombrants.

2014-01-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.6 Contrat concernant le site d'enfouissement

Considérant que le contrat concernant l'enfouissement des matières résiduelles vient à échéance le 19 janvier 2014;

Considérant qu'une entente de fonctionnement est intervenue avec Gesterra inc.;

Il est proposé par Monsieur Daniel Poirier
Et résolu;

Que la Municipalité de Stratford reconduise l'entente avec Gesterra inc. pour l'année 2014.

2014-01-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Aqueduc et égout

3.1 Plan intervention – conduites d'eau potable

Considérant que le Mamrot a accepté le plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout préparé par SNC Lavalin;

Il est proposé par Monsieur Richard Picard
Et résolu;

Que le conseil adopte ce plan d'intervention qui se veut un outil de planification et d'information autant pour les services techniques que pour les élus et les citoyens de la Municipalité de Stratford

2014-01-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur Gamache ajoute que dans l'attente d'une confirmation du montant qui sera alloué à la Municipalité du Canton de Stratford par la TECQ, celle-ci a amorcé certains travaux sous la recommandation de la firme d'ingénierie SNC Lavalin.

3.2 Certificat d'analyse – eau potable

Pour faire suite à l'intervention d'une citoyenne de Stratford qui craignait que la concentration en calcaire de l'eau potable de notre réseau d'aqueduc serait trop élevée, une analyse a été effectuée par Biolab démontrant que la norme est respectée et même en deçà des exigences.

4- Sécurité publique

5- Voirie

5.1 Amélioration du réseau routier (Subvention)

Considérant que le MTQ a confirmé une subvention de 9 000 \$ à la Municipalité de Stratford pour l'amélioration de son réseau routier pour les années 2013-2014 sur les chemins suivants : chemin Lapierre et le Rang Elgin;

Considérant que la municipalité a investi la somme de 11 822.92 \$ dans lesdits chemins et qu'en plus certains travaux ont été exécutés à l'interne sur ces dits chemins;

Il est proposé par Monsieur Simon Baillargeon
Et résolu;

Que la Municipalité de Stratford approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur ces chemins pour un montant subventionné de 9 000\$.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

2014-01-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Urbanisme et environnement

7- Loisirs et culture

8- Affaires diverses

8.1 Dépôt d'une pétition annoncée (eau)

Madame Clémence C. Marcotte nomme les membres qui font partis du Comité de Bienveillance de Stratford soit :

Monsieur Richard Laprise, président
Madame Clémence C. Marcotte, vice-présidente
Monsieur Guy Cloutier, secrétaire
Madame Stéphanie Bilodeau, porte-parole
Monsieur Gaétan Côté, administrateur
Monsieur Serge Lucas, administrateur
Monsieur Paul Richard, administrateur

Madame Clémence C. Marcotte dépose au conseil une pétition comprenant 87 maisons (propriétaires) et 146 signatures.

Madame Marcotte ajoute que 2 organismes les encouragent dans leur démarche soit : Eau secours et Ami de la Terre. De plus, elle ajoute qu'une réunion a eu lieu le 19 décembre 2013 à laquelle 65 personnes ont participé.

Monsieur André Gamache termine ce point en avisant Madame Marcotte qu'une rencontre est prévue le 22 janvier 2014 avec les membres de ce comité pour échanger dans ce dossier. L'heure demeure à préciser ainsi que les participants à cette rencontre.

9- Liste de la correspondance

Correspondances diverses

- Carte de remerciement
 - Carte de remerciement de citoyens(nes) de Stratford qui ont pu utiliser l'ancienne salle du conseil (2^e étage) afin d'y tenir des cours d'espagnol.
- Communiqué de presse AFCW
 - Une somme d'environ 28 000 \$ sera investie par l'entremise de l'Aménagement forestier coopératif de Wolfe et le Cogesaf pour des travaux dans le bassin versant de la rivière Moose qui se déverse dans le Lac Aylmer.

Offre de services

- Pitney Bowes : offre de location d'une timbreuse
 - Offre de la location d'une timbreuse qui diminuerait les coûts de la poste.

Support financier

- La Fête des Neiges de Disraëli
- Demande de subvention 2014 de l'APLE
- Les jeux du Québec Estrie

10- Période de questions

Les élus répondent aux questions des citoyens(nes).

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce treizième jour de janvier 2014.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par Monsieur André Gamache,
Et résolu;

2014-01-12

Que l'assemblée soit levée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

André Gamache
Maire

Manon Goulet
Directrice générale/secrétaire-trésorière